

**GRANDE-BRETAGNE
ET DANEMARK**

Echange de notes comportant un Accord concernant la reconnaissance des certificats de navigation délivrés respectivement par le Gouvernement danois et par le Gouvernement de Hongkong pour les navires à passagers. Copenhague, les 9 mai, 1^{er} août et 12 décembre 1928, et 15 avril et 11 juin 1929.

**GREAT BRITAIN
AND DENMARK**

Exchange of Notes constituting an Agreement regarding the Recognition of Passenger Steamer Certificates issued by the Danish Government and by the Hongkong Government, respectively. Copenhagen, May 9, August 1st and December 12, 1928, and April 15 and June 11, 1929.

No. 2128. — EXCHANGE OF NOTES ¹ BETWEEN THE BRITISH AND DANISH GOVERNMENTS CONSTITUTING AN AGREEMENT REGARDING THE RECOGNITION OF PASSENGER STEAMER CERTIFICATES ISSUED BY THE DANISH GOVERNMENT AND BY THE HONGKONG GOVERNMENT RESPECTIVELY. COPENHAGEN, MAY 9, AUGUST 1 AND DECEMBER 12, 1928, AND APRIL 15, AND JUNE 11, 1929.

French and English official texts communicated by the Permanent Delegate of Denmark accredited to the League of Nations. The registration of this Exchange of Notes took place August 19, 1929.

¹ TRADUCTIONS. — TRANSLATIONS.

I.

LÉGATION BRITANNIQUE.

COPENHAGUE, le 9 mai 1928.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur, d'ordre du principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté aux Affaires étrangères, de porter à votre connaissance que Sa Majesté britannique a promulgué, en vertu de la section 284 de la loi sur la marine marchande, un Ordre en Conseil prescrivant que les certificats délivrés à Hongkong pour les navires à passagers se rendant à l'étranger seraient considérés comme équivalents aux certificats délivrés en Grande-Bretagne ; le Gouvernement de Hongkong a demandé que des démarches soient faites auprès des pays étrangers pour que ceux-ci accordent la même validité à ce certificat que celle qui est reconnue au certificat du Board of Trade britannique.

Le Gouvernement danois est l'un des gouvernements avec lesquels le Gouvernement de Sa Majesté a conclu à ce sujet un accord, résultant d'une note adressée, le 19 novembre 1907, par le ministre du Danemark à Londres au secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, ainsi que de la réponse à cette note, qui porte la date du 30 décembre de la même année.

Dans ces conditions, je suis chargé par sir Austen Chamberlain de demander à Votre Excellence si les autorités danoises compétentes seraient disposées à reconnaître aux certificats délivrés par le Gouvernement de Hongkong pour les navires à passagers la même validité qu'aux certificats délivrés par le Board of Trade.

Je saisis cette occasion, etc.

(Signé) Thomas HOHLER.

Son Excellence

M. le docteur L. Moltesen,
Ministre des Affaires étrangères,
Copenhague.

¹ Traduit par le Secrétariat de la Société des Nations, à titre d'information.

² In force as from July 1, 1929.

¹ Translated by the Secretariat of the League of Nations, for information.

II.

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

COPENHAGUE, le 1^{er} août 1928.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par une note du 9 mai dernier vous avez bien voulu me demander si le Gouvernement danois serait disposé à accorder aux certificats de navigation délivrés par le Gouvernement à Hongkong pour les navires à passagers la même validité que les certificats délivrés par le Board of Trade.

Après en avoir saisi le Ministère royal de l'Industrie, du Commerce et de la Navigation, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement danois serait disposé à accorder aux certificats susmentionnés délivrés par le Gouvernement de Hongkong pour les navires à passagers la même validité que les certificats délivrés par le Board of Trade à condition que le Gouvernement de Hongkong reconnaisse les certificats de navigation délivrés par les autorités danoises pour les navires à passagers comme ayant la même validité que ceux délivrés par lui.

En me permettant de vous transmettre deux exemplaires des certificats danois, je vous saurai gré de bien vouloir me faire connaître si le Gouvernement de Hongkong serait disposé de son côté à reconnaître la validité des certificats de navigation pour navires à passagers délivrés par les autorités compétentes danoises.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Sir Thomas Hohler,
Ministre de Sa Majesté britannique.

(Signé) L. MOLTESEN.

Pour copie conforme :
Copenhague, le 31 juillet 1929.

Georg Cohn,
Chef du Service danois
de la Société des Nations.

III.

BRITISH LEGATION.

COPENHAGEN, December 12, 1928.

MONSIEUR LE MINISTRE,

I have the honour to refer to Your Excellency's note of August 1 last informing His Majesty's Minister that, on a basis of reciprocity, the Royal Danish Government would give to passenger certificates issued by the Hongkong Government the same recognition as they accord to those issued by the Board of Trade. I have the honour to inform Your Excellency that my Government desire me to inform the Royal Danish Government that the Hongkong Government are prepared to grant reciprocal recognition to the passenger certificates of all those countries whose certificates are accepted by the Board of Trade.

I avail myself of this opportunity to renew to Your Excellency the assurance of my highest consideration.

(Signed) E. Millington DRAKE.

Son Excellence
M. le Docteur L. Moltesen,
Minister for Foreign Affairs,
Copenhagen.

Pour copie conforme :
Copenhague, le 31 juillet 1929.

Georg Cohn,
Chef du Service danois
de la Société des Nations.

II.

MINISTRY
OF FOREIGN AFFAIRS.

COPENHAGEN, August 1, 1928.

MONSIEUR LE MINISTRE,

In a note of May 9 last you were good enough to enquire whether the Danish Government would be prepared to give to passenger steamer certificates issued by the Hongkong Government the same recognition as they accord to those issued by the Board of Trade.

I have the honour, after reference to the Royal Ministry of Industry, Commerce and Navigation, to inform you that the Danish Government is prepared to give to the above-mentioned passenger steamer certificates issued by the Hongkong Government the same recognition as they accord to Board of Trade certificates provided that the Hongkong Government will accord reciprocal recognition to the passenger steamer certificates issued by the Danish authorities.

I take the liberty of enclosing two copies of the Danish certificates and should be obliged if you would be good enough to inform me whether the Hongkong Government would be prepared on its part to recognise the validity of the passenger steamer certificates issued by the competent Danish authorities.

I avail myself of this opportunity, M. le Ministre, to renew the assurance of my highest consideration.

(Signed) L. MOLTESEN.

Sir Thomas Hohler,
His Britannic Majesty's Minister.

III.

LÉGATION BRITANNIQUE.

COPENHAGUE, le 12 décembre 1928.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à la note, en date du 1^{er} août dernier, par laquelle Votre Excellence a informé le ministre de Sa Majesté que, sous condition de réciprocité, le Gouvernement royal danois reconnaîtrait aux certificats de navigation délivrés aux navires à passagers par le Gouvernement de Hongkong la même validité qu'aux certificats émanant du Board of Trade. J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que mon Gouvernement m'a chargé d'informer le Gouvernement royal danois que le Gouvernement de Hongkong est disposé à reconnaître, à titre de réciprocité, la validité des certificats susmentionnés de tous les pays dont les certificats sont acceptés par le Board of Trade.

Je saisis cette occasion, etc.

(Signé) E. Millington DRAKE.

Son Excellence
M. le Docteur L. Moltesen
Ministre des Affaires étrangères,
Copenhague.

IV.

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

COPENHAGUE, le 15 avril 1929.

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note de M. Millington Drake du 12 décembre dernier, d'où il ressort qu'il y a accord entre le Gouvernement danois et le Gouvernement à Hongkong d'accorder aux certificats de navigation délivrés respectivement par le Gouvernement danois et par le Gouvernement à Hongkong pour les navires à passagers la reconnaissance, respectivement, en Danemark et à Hongkong.

Après en avoir saisi les autorités compétentes danoises, je me permets de proposer que cet arrangement soit mis en vigueur à partir du 1^{er} juillet prochain, et je vous prie de bien vouloir me faire savoir si le Gouvernement à Hongkong est d'accord à ce sujet. Les autorités danoises prendront en ce cas les mesures nécessaires afin de faire exécuter les clauses de l'arrangement à partir de la date indiquée.

Veuillez agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, les assurances de ma considération très distinguée.

(Signé) L. MOLTESEN.

Monsieur A. F. Yencken,
Chargé d'Affaires
de Sa Majesté britannique.

Pour copie conforme :
Copenhague, le 31 juillet 1928.

Georg Cohn,
Chef du Service danois
de la Société des Nations.

V.

BRITISH LEGATION.

COPENHAGEN, June 11, 1929.

MONSIEUR LE MINISTRE,

With reference to Dr. Moltesen's note P. J. II of April 15 last, I have the honour, under instructions from His Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs to inform Your Excellency that the Government of Hongkong accept the suggestion that the Agreement between the Royal Danish Government and the Government of Hongkong for the mutual recognition of passenger ship certificates should come into force as from July 1 next.

I avail myself of this opportunity to renew to Your Excellency the assurance of my highest consideration.

(Signed) Thomas HOHLER.

His Excellency
Dr. P. Munch
Minister for Foreign Affairs,
Copenhagen.

Pour copie conforme :
Copenhague, le 31 juillet 1929.

Georg Cohn,
Chef du Service danois
de la Société des Nations.

IV.

MINISTRY
OF FOREIGN AFFAIRS.

COPENHAGEN, *April 15, 1929.*

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES,

I have the honour to acknowledge receipt of Mr. Millington Drake's note of December 12 last, the contents of which show that the Danish Government and the Hongkong Government agree that mutual recognition should be given in Denmark and Hongkong to passenger steamer certificates issued by the Hongkong and Danish Governments, respectively.

After reference to the competent Danish authorities, I would suggest that this arrangement should come into force as from July 1 next, and I would request you to be good enough to inform me whether the Hongkong Government agree to the suggestion. If so, the Danish authorities will take the necessary steps to give effect to the arrangement from the date in question.

I avail myself of this opportunity, Monsieur le Chargé d'Affaires, to renew the assurance of my highest consideration.

(Signed) L. MOLTESEN.

M. A. F. Yencken,
His Britannic Majesty's Chargé d'Affaires.

V.

LÉGATION BRITANNIQUE.

COPENHAGUE, *le 11 juin 1929.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Comme suite à la note P. J. II. en date du 15 avril dernier, émanant du Dr Moltesen, j'ai l'honneur, d'ordre du principal secrétaire d'Etat de Sa majesté aux Affaires étrangères, d'informer Votre Excellence que le Gouvernement de Hongkong accepte la proposition prévoyant la mise en vigueur, à partir du 1^{er} juillet prochain, de l'accord intervenu entre le Gouvernement royal danois et le Gouvernement de Hongkong au sujet de la reconnaissance réciproque des certificats de navires à passagers.

Je saisis cette occasion, etc.

(Signé) Thomas HOHLER.

Son Excellence
M. le Dr P. Munch
Ministre des Affaires étrangères,
Copenhague.